

ASSURANCE OBSEQUES PLUS - BPCE VIE - MARS 2026

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière ¹

Exemple pour une adhésion à 50 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 € ²

Tableau comparatif des cotisations ³

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle (en euros)	Cumul des cotisations payées (en euros) en cas de décès à :								
			55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Temporaire	20 ans	248,28	1 241,40	2 482,80	3 724,20	4 965,60					
	15 ans	314,88	1 574,40	3 148,80	4 723,20						
	10 ans	448,08	2 240,40	4 480,80							
	5 ans	847,80	4 239,00								
Prime Unique	En une fois	3 746,80									

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) : le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

À la fin de chaque année, l'assureur détermine le montant de la participation aux bénéfices conformément à la réglementation en vigueur. Cette participation correspond à 90 % des bénéfices techniques et financiers, déduction faite d'un taux de prélèvement de gestion sur encours égal à 1 % et du taux d'intérêt technique garanti à l'adhésion, visé à l'article A 335-1 du Code des assurances.

Le montant de la participation aux bénéfices ainsi obtenu est affecté en augmentation de la provision mathématique qui se traduit par une augmentation du capital garanti, le montant des cotisations demeurant inchangé.

Tableau comparatif des valeurs de rachat ⁴

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat (en euros) au bout de :								
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Temporaire	20 ans	986,52	1 995,46	3 070,06	4 247,03	4 407,92	4 555,26	4 677,78	4 769,34	4 835,95
	15 ans	1 278,41	2 615,77	4 075,21						
	10 ans	1 880,88	3 896,05							
	5 ans	3 715,72								
Prime Unique	En une fois	3 715,62	3 895,95	4 075,11						

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie

(3) Les cotisations ci-dessous ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite



ASSURANCE OBSEQUES PLUS - BPCE VIE - MARS 2026

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière ¹

Exemple pour une adhésion à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 € ²

Tableau comparatif des cotisations ³

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle (en euros)	Cumul des cotisations payées (en euros) en cas de décès à :						
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Temporaire	20 ans	295,92	1 479,60	2 959,20	4 438,80	5 918,40			
	15 ans	362,28	1 811,40	3 622,80	5 434,20				
	10 ans	501,24	2 506,20	5 012,40					
	5 ans	942,00	4 710,00						
Prime Unique	En une fois	4 111,80							

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) : le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

À la fin de chaque année, l'assureur détermine le montant de la participation aux bénéfices conformément à la réglementation en vigueur. Cette participation correspond à 90 % des bénéfices techniques et financiers, déduction faite d'un taux de prélèvement de gestion sur encours égal à 1 % et du taux d'intérêt technique garanti à l'adhésion, visé à l'article A 335-1 du Code des assurances.

Le montant de la participation aux bénéfices ainsi obtenu est affecté en augmentation de la provision mathématique qui se traduit par une augmentation du capital garanti, le montant des cotisations demeurant inchangé.

Tableau comparatif des valeurs de rachat ⁴

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat (en euros) au bout de :								
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Temporaire	20 ans	1 089,62	2 147,47	3 261,47	4 555,26	4 677,78	4 769,34	4 835,95	4 883,10	4 914,51
	15 ans	1 389,13	2 808,54	4 407,92						
	10 ans	2 040,87	4 247,03							
	5 ans	4 075,21								
Prime Unique	En une fois	4 075,21								

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie

(3) Les cotisations ci-dessous ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite



ASSURANCE OBSEQUES PLUS - BPCE VIE - MARS 2026

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière ¹

Exemple pour une adhésion à 70 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 € ²

Tableau comparatif des cotisations ³

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle (en euros)	Cumul des cotisations payées (en euros) en cas de décès à :				
			75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Temporaire	20 ans	397,68	1988,40	3976,80	5965,20		
	15 ans	451,80	2259,00	4518,00	6777,00		
	10 ans	584,40	2922,00	5844,00			
	5 ans	1042,32	5211,60				
Prime Unique	En une fois		4465,66				

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) : le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

À la fin de chaque année, l'assureur détermine le montant de la participation aux bénéfices conformément à la réglementation en vigueur. Cette participation correspond à 90 % des bénéfices techniques et financiers, déduction faite d'un taux de prélèvement de gestion sur encours égal à 1 % et du taux d'intérêt technique garanti à l'adhésion, visé à l'article A 335-1 du Code des assurances.

Le montant de la participation aux bénéfices ainsi obtenu est affecté en augmentation de la provision mathématique qui se traduit par une augmentation du capital garanti, le montant des cotisations demeurant inchangé.

Tableau comparatif des valeurs de rachat ⁴

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat (en euros) au bout de :				
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Temporaire	20 ans	1 229,19	2 302,50	3 360,61	4 769,34	4 835,95
	15 ans	1 480,32	2 916,60	4 677,78		
	10 ans	2 150,43	4 555,26			
	5 ans	4 407,92				
Prime Unique	En une fois					

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie

(3) Les cotisations ci-dessous ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite

